Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260603-DEL202600603_40-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
28 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six,
Le trois du mois de juin à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Madame Maëlig TAISSET, Maire.

Etaient présents :
TAISSET Maëlig, Maire
~~LE MÉHAUTÉ Claude~~, BOCHER Emilie, HERNOT Hervé, GOAZIOU Fabienne, Adjoints
DERRIEN Marylène, GOUEREC Nathalie, FOVET Karine, RAULT Frédéric, BRIAND Yvon, LE BLANC Stéphane, ~~CARON Guillaume~~, GUERVILLY Alan, MADEC Myriam, GALLIER Coline, Conseillers Municipaux,

Absents : LE MÉHAUTÉ Claude (pouvoir à Maëlig TAISSET), CARON Guillaume

Secrétaire de séance : GALLIER Coline

Finances communales - installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) au restaurant scolaire

Hervé HERNOT rappelle que dans le cadre de la modernisation du restaurant scolaire, une consultation a été faite pour l'installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) comprenant une unité double flux dans le réfectoire et une ventilation simple flux dans la cuisine attenante.

Deux entreprises titulaires de la certification RGE pour la ventilation ont transmis une offre.

L'ALEC, qui nous accompagne dans le domaine énergétique, a analysé les 2 propositions au regard de la demande établie par la commune, fixant des exigences techniques, règlementaires et fonctionnelles.

Cette analyse a été réalisée selon 5 critères pondérés : le prix, la qualité du matériel double flux, la qualité du matériel simple flux, la description technique des travaux et la régulation.

Hervé Hernot présente l'analyse à l'assemblée.

Il appartient au conseil de retenir l'offre la mieux-disante.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de retenir l'offre de la société Habitat Energies Renouvelables (HER), pour un montant de 26 829.83€ HT, soit 32 195.80 € TTC.

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
La Maire,
Maëlig TAISSET

Coline GALLIER
Secrétaire de séance